

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 07 octobre 2019

L'an deux mille dix- neuf, le lundi sept octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs Sylvain BALLOT, Denis CHERON, Marc de CHANAUD, Serge DROUET; Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET ; Mrs Jacky GRENIER, Kléber GRENIER ; Mme Yvette HOYER ; Mrs Fabien LECOMTE, Olivier LEGUENNEC ; Mme Marcelle LEJEUNE; Mrs Denis NOYEAU, Lionel PAUL ; Mrs Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER.

Pouvoirs : Mme Mauricette LECLAVIER à Mme Marcelle LEJEUNE

Mme Christine VIEL à M Sylvain BALLOT

M Laurent LEMENAGER à M Lionel PAUL

Absent excusés : M Philippe BREDEAUX, Mme Vanessa PINCHARD

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance*
- *Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2019*
- *Avis du conseil pour signature devis de réfection de bannière*
- *Dossier Locataire : point sur la situation*
- *Délibération de régularisation pour signature bail RESTOUT-VITET*
- *Délibération pour taux des taxes*
- *Point sur les travaux 2019*
- *Projet pour travaux 2020*
- *Questions diverses*

Secrétaire de séance M Jean-Pierre TISSIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2019

Concernant le paragraphe sur la délibération du bail RESTOUT-VITET, M Kléber GRENIER fait remarquer que le notaire désigné par la Mairie de Friardel n'est pas Maître JONVAL mais Maître ROUAULT. La modification sera faite.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte-rendu du 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture du conseil M le Maire demande l'autorisation de modifier l'intitulé concernant la bannière et propose de mettre délibération en remplacement d'avis, ce qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL POUR SIGNATURE DEVIS DE BANNIERE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil l'historique de la réfection des 5 chaperons retrouvés sur Rouen et en partance pour le Japon.

Une subvention de 3000 € a été versée à l'Association pour la valorisation du Patrimoine en 2017 pour la réfection de 3 chaperons, et une facture a été réglée en 2019 à l'atelier Emmaelle de 1511,88 € pour la restauration d'un autre chaperon. L'association a fait don de ces chaperons qui rentrent maintenant dans le patrimoine communal.

La confrérie de charité de La Vespière n'ayant pas de bannière, l'Association pour la valorisation du patrimoine offre à la commune une bannière à restaurer.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a reçu en mairie un devis pour la réfection de cette bannière d'un montant de 2952 € HT. Monsieur le maire propose d'accepter ce devis.

Par ailleurs la bannière de La Confrérie de Charité de Friardel, commune déléguée devra faire l'objet également d'une restauration. La Confrérie de Charité de Friardel est organisée en association, un compte bancaire est ouvert à la banque Caisse d'Epargne d'Orbec. Il y aurait environ 800 € de placés sur le compte bancaire. M le maire charge M GRENIER maire délégué de Friardel de récupérer les statuts de cette Association datant de 1976, et de faire les démarches administratives afin de récupérer les fonds.

DOSSIER LOCATAIRE : POINT SUR LA SITUATION

M le maire donne lecture d'un courrier reçu de la Trésorerie de Livarot, concernant l'état des paiements de loyers du logement situé au 28 Rue du Commerce. Il s'avère que le locataire est redevable d'un retard de loyers depuis 2013.

Le trésorier, Monsieur MARTIN suggère la mise en place d'une procédure d'expulsion et de saisie des biens de celui-ci. Monsieur le maire propose au conseil de prendre contact avec le locataire, afin de l'aviser des suites données, et de mandater Maître BESNARD afin de procéder à l'expulsion.

Après débats, le conseil à l'unanimité charge M le maire de procéder à l'expulsion et de mandater Maître BESNARD à cette fin.

DELIBERATION DE REGULARISATION POUR SIGNATURE BAIL RESTOUT-VITET

M le maire informe les conseillers de l'avancement de ce dossier.

Le conseil en sa séance du 9 octobre 2018 a délibéré sur la mise en location du bâtiment communal et terrain attenant sis à Friardel partie de la section D 167. Par mail en date du 21 janvier 2019, Monsieur RESTOUT et Madame VITET ont donné leur accord pour louer celui-ci.

Le conseil a délibéré par ailleurs sur une location moyennant la somme de 150 €, en remplacement des 10 € de location du terrain tel que défini dans la délibération du conseil de la commune déléguée de Friardel en date du 20 juin 2014.

M RESTOUT et Mme VITET ayant la qualité d'exploitant agricole, il convient de rédiger un bail agricole pour les parties de terre exploitées ainsi que pour le bâtiment. M Le Maire précise que le bâtiment communal n'a pas vocation à accueillir du public, qu'il n'est pourvu ni d'eau et ni d'électricité et que par conséquent la commune considère cette édifice comme un bâtiment à usage de stockage. Par ailleurs le bail d'habitation en cours n'est pas modifié

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte l'établissement d'un bail rural pour la location du bâtiment sis partie de la parcelle D 167 ainsi que du terrain communal cadastré partie parcelle section D 167 et parcelle D29, moyennant la somme mensuelle de 150 €, le tout d'une superficie totale de 9535 m² et charge M le maire de signer le bail rural chez Maître ROUAULT, Notaire à Orbec.

DELIBERATION VOTE DES TAUX DE TAXES

M le maire fait un exposé sur l'historique des taxes sur les constructions, auparavant intitulé Taxe Locale d'Équipement, calculée sur la surface habitable.

Depuis la taxe sur les constructions s'intitule Taxe d'Aménagement et celle-ci n'est plus calculée sur la surface habitable mais sur une valeur déterminée forfaitairement par m² et sur la surface de construction.

Cette valeur pour l'année 2019 est de 753 € du m².

M le maire rappelle les taux actuels sur le territoire de La Vespière-Friardel :

Taux général de 2.5 %

Taux de 20 % pour la rue du Campaugé
Taux de 12 % pour le chemin de Thiberville
Taux de 5 % pour la rue de Chambrais

Les taux élevés rue du Campaugé et Chemin de Thiberville avaient été motivés en son temps par la réalisation de travaux importants de viabilisation.

Ces taux différenciés impactent fortement les nouvelles constructions et peuvent dans certains cas devenir un frein à la construction.

M le maire propose d'unifier le taux à 2.50 % sur tout le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte de modifier les taux et d'appliquer un taux unique de 2.5 %

POINT SUR LES TRAVAUX 2019

Monsieur le maire passe la parole à M PAUL, en charge des travaux afin de faire le point sur les travaux exécutés.

Monsieur PAUL fait état de la réalisation des travaux réalisés:

En voirie : trottoirs rte de Bernay, rue Beausoleil, rue de Chambrais, rue du Commerce, Impasse des écoles, terre-plein sur la RD4, allées du parc derrière la mairie, chemin des Oiseaux, aménagement du carrefour et du parking rte de l'Aigle/rue de Mervilly.

En bâtiment : porche de l'église de La Vespière, réfection de la toiture du porche de l'église de Friardel, pose de châssis et porte à l'atelier communal, aménagement d'une pièce détente pour le personnel.

En matériel : installation d'un four à la salle des fêtes, achat d'une saleuse, d'une remorque et accessoires balayeuse, mise en place prévue d'un jeu impasse des écoles.

En ce qui concerne les vannes de l'étang les travaux sont prévus d'ici fin novembre.

Pour la défense incendie, la pose d'une citerne chemin des oiseaux, et la pose d'une canne dans le bassin de M Decroix sont prévues prochainement. M Le Maire remercie officiellement M et Mme TISSIER qui permettent la réalisation d'une aire de retournement sur un terrain leur appartenant chemin des Monts.

PROJET TRAVAUX 2020

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur les futurs projets pour 2020. Des devis ont été établis pour la réfection des trottoirs rue du Perrier Vaucourt, et des Bruyères.

Les abris bus sur le Valot à Friardel et rue de la Folletière à La Vespière vont être déplacés.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS. Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a l'intention de se représenter comme maire pour les prochaines élections de mars 2020, et précise que conformément à la charte de la commune nouvelle, la liste doit comporter 14 membres de La Vespière et 5 membres sur Friardel, et que la parité homme femme sera appliquée compte tenu du nombre d'habitants.

Il demande aux conseillers de l'informer de leur désir ou non de renouveler leur candidature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 36.

